

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TOURNEFEUILLE**



SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022 A 14h00

DELIBERATION

N° 2022-67

Nature 8.2

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

Etaient présents : Mesdames Sonia CAZALS, Dominique DUPOUY, Elisabeth HUSSON-BARNIER, Monique MARTY, Isabelle MEIFFREN, Maryline RIEU ; Messieurs Pierre CASELLAS et David MARTINEZ.

Absents ayant donné pouvoir : Gilbert ALLIENNE avec pouvoir à Isabelle MEIFFREN ; Corinne GINER avec pouvoir à Pierre CASELLAS ; Cathy GUTH avec pouvoir à Maryline RIEU ; Mathilde TOLSAN avec pouvoir à David MARTINEZ.

Absents excusés : Madame Magali LAGARRIGUE, Monsieur Dominique FOUCHIER, Monsieur Gilles POIDEVIN.

Date de convocation : 30 novembre 2022

Nombre de membres présents : 8

OBJET : LIVRET D'ACCUEIL DE LA RESIDENCE LES CEVENNES

Madame Maryline RIEU, vice-présidente, informe le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale que, conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le code de l'action sociale et des familles (CASF) a introduit dans son article L 311-4 l'obligation pour les établissements sociaux et médico-sociaux de remettre un livret d'accueil à chaque personne prise en charge.

Ainsi, le livret d'accueil de la résidence Les Cévennes a été présenté au Conseil de la Vie Sociale de l'établissement le 2 décembre 2022, qui a émis un avis favorable à son adoption.

Ce document détaille la liste et la nature des prestations proposées et a pour objectif de faciliter l'arrivée et l'accueil dans la résidence en donnant les informations principales relatives au séjour.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du conseil de la vie sociale de la Résidence Les Cévennes en date du 2 décembre 2022,

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- Valide le livret d'accueil de la résidence autonomie Les Cévennes tel qu'il a été présenté

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

La vice-présidente du CCAS,
Maryline RIEU

